

Bicyc' LETTRE

journal de l'association nantaise "Place au vélo" > nov 2011 > n°87

ÉDITO

NANTES 2030 À VÉLO...

Les 24 maires de l'agglomération ont lancé la démarche d'inviter les habitants à s'exprimer sur l'avenir de la métropole. La mobilité des citoyens est un enjeu majeur car elle impacte l'environnement, la consommation énergétique, l'économie et... la liberté de se déplacer.

Les adhérents de Place au Vélo se sentent concernés. En particulier, ils perçoivent mieux les multiples bienfaits personnels et communs des déplacements à vélo. Mais précisément, comment pensez-vous cette évolution dans les 20 ans à venir ? Quelles sont les idées à développer ? Comment imaginez-vous nos transports, la place du vélo, les aménagements de Nantes et des communes de l'agglomération en 2030 ?

Répondez-y dans les prochains jours et nous partagerons les réponses et vos propositions. À court terme, les panneaux « tourne à droite » aux feux seront généralisés, des aménagements sont envisagés le long de certaines lignes de Chronobus ou expérimentés sur des giratoires ou des trottoirs partagés vélo-piéton, qu'en pensez-vous ? Envoyez vos réactions pour que nous puissions répercuter l'avis des utilisateurs.

Nantes Métropole semble avoir compris que les déplacements à vélo doivent se développer fortement. L'objectif était d'arriver à 15 % en 2030 ; mais en signant la Charte de Bruxelles, Nantes Métropole s'engage à parvenir à l'objectif d'une part modale d'au moins 15 % dès 2020. La volonté politique devra être forte pour supprimer les points noirs, développer en nombre les axes sécurisés, supprimer les stationnements en épi dangereux, réaménager les voies primaires permettant l'accès au centre-ville sans oublier les autres communes qui ne voient rien venir....pour l'instant ! Ensemble, nous appuierons cette démarche avec persévérance et ténacité.

Daniel Daoulas



© Michel-Maërie Bongard

- 2 → Revue de presse
- 3 → Conduites à tenir en cas d'accident
- 4 → Aménagements
- 5 → Actions PAV
- 6 → Les plassovélistes écrivent
- 7 → Sorties PAV
- 8 → Agenda

À noter dès maintenant dans vos agendas l'Assemblée Générale de Place au Vélo le 28 janvier 14h - 18h

(hall de la maison des syndicats) nous souhaitons de nouvelles et nouveaux participant(e)s au Conseil d'Administration. N'hésitez pas à vous faire connaître. Il s'agit de participer aux décisions et à l'animation de l'association dans un climat convivial et dynamique. Chacun(e) avec ses compétences peut enrichir et développer la place du vélo sur l'agglomération.



MONTBÉLIARD ÉCHANGES EUROPÉENS

L'association Vélocité a mis en place un jumelage avec des associations cyclistes de Ludwigsburg en Allemagne. Similarités et différences en termes d'aménagements cyclables entre les deux côtés de la frontière sont ainsi identifiées, les bons exemples partagés et les obstacles bien souvent communs, tels que l'importance trop grande accordée aux places de parking pour les voitures, mis en lumière.

Vélocité Infos n°29, septembre à décembre 2011 : http://montbeliard.fubicy.org/actualites/actua2011/velocite_infos_29.pdf

Les revues sont disponibles au local ou en téléchargement sur les sites des associations

20 ans de Place au Vélo On n'a pas tous les jours 20 ans...

Tout a démarré sur le Pont de Cheviré :

D'une conviction est née une association

Pour pédaler en toute liberté, sans pollution

Dans la cité comme dans l'agglomération.

20 ans plus tard, c'est plus de 1000 adhérents

Luttant contre les chauffards et préservant l'environnement.

En mars prochain, fêtons joyeusement ces 20 ans,

Imaginons une soirée dans un lieu original de la cité

Pour nous retrouver, danser, festoyer en toute simplicité.

Imaginons des animations et autres attractions

Une fête originale qui restera dans les annales.

Vous souhaitez participer à l'organisation de cette fête ?

Rejoignez la commission «20 ans de bicyclette»

Pour proposer vos idées... et les concrétiser.

LANGUEDOC HISTOIRE DE LA VÉLORUTION

Un article détaillé expose l'histoire du mouvement Vélorution, dont la manifestation principale est la masse critique. Si l'on sait comment les masses critiques ont débuté à San Francisco en 1992, on oublie parfois qu'en France le terme «vélorution» remonte aux années 70...

Bulletin d'information n°47 de Vélocité Languedoc, septembre 2011

LYON LANCLEMENT DU SITE ACTUVELO.FR

Le numéro 100 de la revue de l'association lyonnaise Pignon sur rue coïncide avec l'ouverture d'Actuvélo, leur nouveau portail internet, à l'adresse www.actuvelo.fr. Actuvélo se définit comme «un portail d'informations sur le vélo comme mode de déplacement, en France et ailleurs, et dont l'outil principal est une veille quotidienne sur le sujet.» Ouvert début novembre, ce site s'annonce comme un excellent outil d'information sur la pratique du vélo, et comporte même déjà des articles sur Nantes. Longue vie à Actuvélo !

La Bicyclette n°100, novembre 2011

GRENOBLE TRAVAUX ET CONTINUITÉS CYCLABLES

Les travaux en ville font rarement bon ménage avec le réseau cyclable, un exemple récent parmi tant d'autres, à Nantes les travaux sur la bande cyclable du pont de Pirmil. C'est aussi le constat que fait l'ADTC à Grenoble, c'est pourquoi elle a démarré la rédaction d'une «charte de bonne conduite des travaux», qui fournira des recommandations pour que les cyclistes ne soient pas laissés pour compte. Un document destiné aux futurs travaux de la ligne E du tram grenoblois, mais qui pourra peut-être servir ailleurs ?

ADTC Infos n°128, juin 2011

http://www.adtc-grenoble.org/IMG/pdf/ADTC-Infos_128.pdf



Charte de Bruxelles et conférence Vélo-City 2013

OBJECTIF 15% DE PART MODALE DES DÉPLACEMENTS À VÉLO EN 2020

Nantes Métropole est candidate à l'organisation de la conférence Vélo-City 2013. Dans la foulée de cette candidature le président de Nantes Métropole s'est engagé à signer la charte de Bruxelles.

En signant cette charte, les villes s'engagent à investir dans la politique cyclable en tant que partie intégrante de la mobilité urbaine. Dans le même temps, la charte est un appel à l'Union européenne pour promouvoir le vélo en ville. La charte prévoit notamment de :

- Faire en sorte d'atteindre l'objectif d'une participation d'au moins 15% du vélo dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020 et prendre des mesures pour poursuivre cette croissance si cet objectif est déjà atteint dans un premier temps
- Fixer un objectif de - 50% de cyclistes victimes d'un accident mortel à l'horizon 2020
- Développer des parkings pour vélos et élaborer une politique de lutte contre le vol de vélos
- Participer et développer des projets visant à augmenter l'utilisation du vélo pour se rendre au travail ou à l'école
- Contribuer à l'obtention d'un tourisme plus durable en investissant dans des mesures visant à améliorer le cyclotourisme
- Collaborer de manière très étroite avec des associations cyclistes, des organisations regroupant les détaillants de vélos et d'autres intervenants tels que forces de police,

consultants et centres d'expertise, architectes et concepteurs d'infrastructures, tout cela afin de réaliser ces objectifs et d'appeler les autres villes européennes à suivre leur exemple

Un autre texte intéressant à consulter : la charte de Séville qui fait suite, en l'explicitant, à l'objectif que ce sont assignées les villes signataires de la Charte de Bruxelles (2009) : « plus de 15% de part modale du vélo dans les déplacements de l'année 2020 » Pour consulter ce texte voir le lien :

http://www.cadeb.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/05/charte_seville.pdf

LES TAD (TOURNE À DROITE) GÉNÉRALISÉS

C'est le Président de Nantes Métropole qui l'annonce dans Ouest France du 16 novembre : « L'expérimentation que nous menions à Nantes depuis les printemps dernier est concluante. Nous avons noté une meilleure fluidité dans les parcours, sans problème de sécurité pour les piétons ou les cyclistes. C'est pourquoi j'ai souhaité étendre le Tourne à Droite à l'ensemble de la Ville. »

Place au Vélo se réjouit de cette annonce et demande que dans la même logique les double sens cyclable qui ont montré tout leur intérêt deviennent également la règle, non seulement en zone 30, mais dans la majorité des rues en sens unique de l'agglomération.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Place au Vélo reçoit parfois des informations venant de cyclistes victimes d'accidents sur la voie publique. Nous publions ci-après le témoignage de Danielle qui a malheureusement vécu cette situation. Nous proposons un petit guide de conduites à tenir au cas où vous seriez vous-même victime d'un accident.

Place au Vélo tient également à rappeler qu'il y a une fausse représentation du danger. En réalité les cyclistes sont rarement victimes d'accidents graves et ceux-ci diminuent quand le nombre de cyclistes augmente. Il faut faire passer ce message et tordre le cou aux idées reçues.

CONDUITES À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

(source : service public.fr ; Pondération n° 52, le journal de lutte contre la violence routière)

Pour tout accident corporel les forces de l'ordre doivent établir un procès-verbal.

Conseils importants, que vous soyez victime ou témoin et seulement dans le cas où il n'y a pas d'intervention des services de secours :

- Toujours établir un constat amiable (utile d'avoir dans une sacoche un exemplaire de constat) ; même si les blessures ou les dégâts matériels semblent peu importants,
- Inciter tous les témoins à fournir leur témoignage : prenez leurs coordonnées,
- Si un véhicule à moteur est impliqué relevez son numéro d'immatriculation,
- Observez également tous les indices permettant de reconstituer l'accident : traces de freinage, débris, fonctionnement des feux tricolores, obstacles à la visibilité, etc...
- Si vous avez la possibilité, prenez quelques photos et les joindre à vos courriers,

Quelle est la première chose à faire au plan juridique après un accident ?

- Déclarez cet accident à votre compagnie d'assurance dans les trois jours, avec copie au Procureur de la République du lieu de l'accident si aucun agent de police n'a établi de procès-verbal et que vous avez des blessures ou un préjudice important,
- Précisez au minimum lieu, date et heure et tout autre élément connu à ce moment, et l'existence éventuelle d'un procès verbal de police,
- Compléter le dossier ultérieurement si vous avez connaissance d'autres précisions, par téléphone confirmé par lettre,

Pouvez-vous porter plainte ?

- Vous (ou le plus proche membre de votre famille ou votre avocat, si vous en avez choisi un même si vous n'êtes pas certain qu'une infraction a été commise par l'autre impliqué) avez le droit de « porter plainte » en vous présentant au commissariat pour déclarer l'accident et en donner le nom du responsable probable. En faisant cela, vous informez l'autorité policière de votre accident : dans les trois mois, à moins qu'il ne soit déjà informé par les forces de police, le Procureur de la République décidera des

poursuites judiciaires qu'il juge nécessaires,

Quelles sont les suites au dépôt d'une plainte ?

- Si rien ne se passe après ce délai de trois mois, vous pouvez sous certaines conditions, déclencher vous-même une procédure devant le Tribunal correctionnel et y demander contre le responsable à la fois la condamnation à une peine et une indemnisation à votre profit,
- Les infractions possibles sont : homicide, blessures, infraction au code de la route,
- S'il y a eu manifestement conduite dangereuse, vous pouvez ajouter à la plainte « mise en danger délibérée de la vie d'autrui »,
- Cette plainte si elle est acceptée, déclenche une action pénale,
- Dans le cas où le procureur décide de classer votre plainte « sans suite », et que vous n'êtes pas d'accord sur ce classement sans suite, vous avez le droit de lui demander de réexaminer le dossier, ou vous pouvez saisir le juge d'instruction du tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction par lettre sur papier libre, datée et signée, dans laquelle figurent :
 - une déclaration indiquant clairement votre volonté de vous « constituer partie civile »,
 - le montant de votre préjudice c'est-à-dire le montant de « dommages-intérêts » pour réparer ce préjudice et que le Tribunal imputera à la personne reconnue responsable,
 - votre adresse,

Où porter plainte ?

Vous pouvez déposer plainte soit auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police qui a fait le constat, soit par lettre au Procureur de la République du département où l'accident a eu lieu...

Dans quel délai ?

Vous avez trois ans à compter de la date de l'accident entraînant une ITT (incapacité totale de travail) supérieure à trois mois, et un an si l'ITT est inférieure à trois mois. Vous avez toujours le droit de porter plainte, même si dans un premier temps, vous avez répondu aux forces de l'ordre, au moment du procès verbal, que vous ne portiez pas plainte,

Puis-je avoir communication du procès-verbal ?

- Vous pouvez obtenir le PV sur demande à votre assureur, qui doit vous en envoyer gratuitement une copie (article 13 de la « loi

Badinter » du 5 juillet 1985),

- Une fois en sa possession, vous avez le droit d'écrire au procureur pour signaler des omissions ou erreurs, ou lui demander d'éclaircir certains points,
- Si vous êtes victime à vélo d'un accident même léger, n'hésitez pas à informer Place au Vélo.
- Il est utile pour vous de vérifier les clauses concernant les accidents de vélo de votre contrat d'assurance.

BON À SAVOIR

Un automobiliste impliqué dans un accident de vélo est pratiquement toujours jugé responsable de l'accident sauf si le cycliste a commis une faute inexcusable (principe du plus vulnérable). Le cycliste sera indemnisé de ses dommages corporels par l'assurance de l'automobiliste.

Jean Paul

TÉMOIGNAGE ACCIDENT

Le 2 juillet 2011, j'ai été victime d'un accident de la circulation, alors que je circulais à vélo, j'ai été heurtée par une automobile.

J'étais sur le quai de la Fosse à Nantes, la route était dégagée. L'automobiliste venait de la rue du Bâtonnier Guinaudeau. A quelques centimètres près, je n'ai pas eu le temps de finir de traverser le carrefour large de 16m. Le garde - boue arrière de mon vélo, a été heurté par le véhicule. J'ai été projetée à 3 ou 4 m et me suis retrouvée près de la ligne de tramway. Quand j'ai voulu me lever, il m'était impossible de poser à terre mon pied gauche. L'automobiliste s'est arrêté et m'a donné ses coordonnées, mais nous n'avons pas fait de constat. Après avoir été examinée par un témoin ostéopathe, j'ai été conduite par les pompiers à l'hôpital. Le premier examen médical n'a pas permis de mesurer l'ampleur de ma blessure.

Fin août, après examen IRM, il s'est avéré que j'avais une rupture du tendon d'Achille.

Finalement, en raison de la gravité de ma blessure, j'ai fait une déclaration d'accident à mon assurance à ce moment là. Elle a accepté cette déclaration tardive mais m'a demandé le constat à l'amiable, pour instruire mon dossier. L'automobiliste contacté n'a pas voulu faire le constat arguant que c'était trop longtemps après les faits. Je n'avais aucun moyen de l'obliger...

Danielle

AMÉNAGEMENTS...



Gare Sud



Un bel exemple de réaménagement Rue Félix LEMOINE

GIRATOIRES

Quelques giratoires commencent à être équipés d'une bande vélo au centre.

STATIONNEMENT ET APPUIS VÉLO

École chêne d'Aron : les appuis vélos ont été installés mais sont occupés par des motos.

Place de la Petite Hollande appuis vélos totalement insuffisants.

Rue de Verdun, Place du Pilori et quartier Suffren, Grétry, Rameau : Inadmissible aucun appui-vélos.

DE NOUVEAUX PARKINGS SÉCURISÉS

Parking de la Gare Sud
Parc-relais de la Beaujoire
Parc-relais Gréneraie

STATIONNEMENT EN ÉPIS SITUATION INACCEPTABLE BD DU GAL BUAT

Malgré de nombreux messages envoyés aux pouvoirs publics les véhicules stationnent toujours en épi alors que depuis fin septembre le stationnement doit être longitudinal. Faudra-t-il attendre un accident pour qu'enfin les propriétaires de ces véhicules soient sanctionnées pour stationnement dangereux ?

N'hésitez pas à participer et à vous exprimer aux réunions de concertation de vos quartiers et aux enquêtes publiques. Pour plus d'informations voir le site de Nantes métropole ; rubrique : dialogue citoyen
<http://www.nantesmetropole.fr/la-communaute-urbaine/dialogue-citoyen/>

BONNE NOUVELLE ! RÉOUVERTURE PROCHAINE DU PONT DE LA JONELIÈRE

Après une longue fermeture en raison des travaux du tram/train la nouvelle voie cyclable va être mise en service le 16 décembre.

YOUPI ! ON VA POUVOIR DESCENDRE LA RUE DES DERVALLIÈRES !

Si on peut se plaindre du manque d'ambition Bd Guist'hau (lire ci-contre), le tracé prévu un peu plus loin pour la ligne chronobus rue des Dervallières est bien plus intéressant. Deux bus articulés ne peuvent pas se croiser dans le virage de la rue des Dervallières. Eh bien les techniciens vont implanter un sas bus avec un feu qui bloquera la circulation montante quand un bus descendra dans son couloir à contresens de la circulation des voitures. Bravo !

D'autant que les vélos, comme les bus vont gagner plusieurs minutes par ce trajet direct.

Marc Peroy



PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BD

GUIST'HAU (voir également l'article dans O.F. du 16 novembre)

En ce moment, s'enchaînent des réunions publiques d'information à propos des nouvelles lignes de Chronobus.

L'une d'entre elles concernait en particulier le secteur du boulevard Guist'hau (ligne C6).

Quand bien même Nantes Métropole y a répété à l'envi que la « sécurité » était le maître-mot dans cette opération, les faits nous laissent en douter. Ainsi, les seules modifications concédées pour le boulevard Guist'hau par rapport à l'existant sont l'élargissement du trottoir à 2 mètres, au niveau des arrêts de bus, neutralisant ainsi une voie de circulation. Les portions d'arrêts de bus seront de ce fait allongées, pour parfois englober un « bloc » de bâtiments. Mais il n'empêche que le reste du boulevard sera laissé tel quel, justement au mépris flagrant de la sécurité :

- des piétons et personnes à mobilité réduite : ils continueront à devoir faire avec le misérable trottoir de 80 cm de large ;

- des cyclistes : pour eux, c'est bien simple, rien n'est prévu sur cette voie, au trafic évidemment intense (cf. Chronobus).

Cet exemple semble être un cas d'école où les grands principes du plan de déplacement urbain, qui prévoit notamment que « les axes majeurs de la voirie recevront des aménagements cyclables importants », entrent en contradiction avec la petite cuisine des pouvoirs publics, qui veulent ménager les intérêts individuels des riverains dans le cas présent.

En l'occurrence, tout laisse à penser que les représentants de Nantes Métropole ont cédé aux sirènes des groupes de pression locaux (riverains, commerçants), lesquels veulent maintenir le statu quo sur ce boulevard Guist'hau. Mais qu'est-ce qui doit prévaloir dans l'action publique ? Les intérêts personnels de quelques uns ou ceux des usagers qui se déplacent en privilégiant les modes actifs (piétons, vélos, bus).

Et pourtant, pour qui examine ce dossier d'un regard extérieur, comment concéder qu'on « ne trouve pas de place » pour les vélos sur une voirie de 25 m de large, de façade à façade ?

Dans cette affaire, tous les éléments du casse-tête semblent intouchables pour les riverains : les 2 voies de circulation, le stationnement en épi, le mail central et ses arbres !

Pour couronner le tout, le porteur de projet qu'est Nantes Métropole a été jusque là incapable de justifier les « arbitrages » qui ont été décidés. Ainsi, un seul « scénario » nous a été présenté et les représentants de Nantes Métropole ont toujours botté en touche quand on les questionne sur la possibilité d'aménagements différents (quelle faisabilité ? quels impacts ?).

Ce projet dans sa globalité fera l'objet d'une enquête publique en février 2012.

Nous demandons aux services de Nantes Métropole de revoir ce dossier afin de créer un axe cyclable sécurisé pour les nombreux jeunes, lycéens, adultes du secteur et des trottoirs dignes de ce nom pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les usagers du chronobus....

Damiano ALBANI

...ET COMPORTEMENTS DES USAGERS



EXPÉRIMENTATION ESPACE VÉLOS/PIÉTONS QUAI BACO AVEC LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Cette expérimentation du partage de l'espace vélos/piétons a eu lieu vendredi 18 novembre elle se poursuit le 25 novembre 2011, allée Baco à Nantes avec notamment des personnes souffrant de déficiences visuelles.

Ce site est déjà aujourd'hui organisé en partage d'espace pour les piétons et les cyclistes (le long de la voie ferrée) et matérialisé par un marquage de peinture blanche.

Cette expérimentation a été proposée par Nantes Métropole et la Ville de Nantes aux membres du CNPH (Conseil Nantais des Personnes Handicapées) et à des associations de personnes handicapées du territoire. Place au Vélo et Vélocampus ont été invitées à participer à l'évaluation de différents types de dispositifs séparatifs des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes. Initiative très intéressante qui nous a permis d'échanger avec les personnes se déplaçant en fauteuil et de mieux comprendre les problèmes auxquels elles sont confrontées en ville. Les échanges se sont poursuivis au cours d'un repas très convivial. Ce type d'initiative est très positif et nous avons rappelé aux représentants de Nantes Métropole que nous sommes toujours demandeurs pour être consultés sur les projets d'aménagement concernant les déplacements à vélo dans l'agglomération.

LES CYCLISTES DEVIENNENT-ILS AGRESSIFS OU DANGEREUX ? UN ESSAI D'EXPLICATION : LA LUTTE DES PLACES*

Des articles de presse, des témoignages pourraient aujourd'hui laisser penser que les cyclistes ont des comportements dangereux vis-à-vis des autres usagers. Il faudrait mettre en place des outils d'analyse plus pointus pour analyser ce phénomène qui reste pour le moment au stade du ressenti. On peut toutefois formuler plusieurs hypothèses à ces comportements.

- La première : le milieu urbain est souvent source de stress, d'agressivité, la concentration dans des espaces relativement restreints suscite parfois des comportements de violence verbale voire malheureusement de violence physique.
- La seconde sans doute plus complexe à cerner : l'automobiliste était le « roi » dans la ville ; la politique du tout voitures le rendait tout puissant. Les aménagements urbains étaient quasiment exclusivement étudiés pour lui. Mais progressivement les espaces piétonniers sont apparus et se sont étendus. La place de la voiture s'est restreinte mais uniquement sur des territoires bien délimités, en général celui de l'hyper centre. Cela ne gênait pas outre mesure l'homme automobile car c'est un espace bien défini qui lui est dans ce cas interdit.

Aujourd'hui c'est le vélo qui reconquiert à la fois l'espace urbain et l'espace de la rue. Ceci m'amène à ma troisième hypothèse car maintenant l'automobiliste est en train de perdre sa place, il doit s'effacer, il est parfois freiné par le vélo. Perdre sa place n'est pas facile à vivre. À l'inverse le cycliste qui était devenu quasi inexistant en ville dans les années quatre vingt, sent qu'il est en train de devenir à son tour le « roi » du déplacement en ville.

Mais il faut faire sa place et parfois tous les moyens sont bons pour assurer son pouvoir. Le pouvoir ne se donne pas, il se prend. C'est une règle bien connue que la psychosociologie a étudié dans les rapports humains et que les dirigeants politiques ou économiques mettent en œuvre en permanence.

En ce moment nous sommes sur Nantes dans l'entre deux. Le nombre de cyclistes augmente mais l'automobiliste est toujours là gardant jalousement sa place voire tentant de prendre l'espace dévolu au vélo. On peut illustrer cela par la difficulté que les cyclistes ont à faire respecter les sas vélos. Les conflits sont alors souvent inévitables. Il faut alors prendre sa place c'est-à-dire prendre le pouvoir. Les déplacements à vélo dans les espaces piétonniers relèvent également du même phénomène. En soi ils ne sont sans doute pas très dangereux mais le piéton lui se sent agressé car il s'agit de son territoire et il est toujours difficile de partager son territoire, le vélo est alors un intrus qui est responsable de tous les maux.

Nous ne sommes pas encore à Nantes dans la situation des pays d'Europe du Nord où le vélo a toujours été présent. Nous souhaitons tous à Place au Vélo arriver à faire du vélo le moyen de déplacement majeur en milieu urbain car le vélo est rapide, économique, respectueux de l'environnement et bon pour la santé... que des atouts. Il convient alors rapidement, non pas de devenir le « tout-puissant » mais de faire passer le message que le déplacement de proximité à vélo est la solution d'avenir.

Jean Paul BERTHELOT

*Titre d'un ouvrage
de Vincent de Gauléjac

AL et ZOU par Michel-Marie Bougard



les Actions de PAV

LES GRANDES LIGNES DES PROJETS 2012



En 2012, il a été décidé de continuer à organiser l'opération Les Quartiers fêtent le Vélo pour promouvoir la pratique du vélo tout au long de l'année sur différents territoires. Mais aussi d'organiser une Fête du Vélo sur la Divatte

avec réservation de la Divatte aux cyclistes et création de deux pôles animations.

Programme d'activités 2012 :

Déc. 2011 / Janvier 2012 : actions pour les marchés de Noël

Printemps 2012 (mars / avril) : Actions à La Chapelle/Erdre, participation aux fêtes de quartier

Week-end de mai ou début juin 2012 : Fête du vélo - La Divatte

Fin juin / début juillet 2012 : Festival Les enchantés - Saint Sébastien/Loire

Juillet / août 2012 : Participation à la biennale d'Art contemporain ESTUAIRE

Septembre / octobre 2012 : actions à BOUAYE

MARCHÉS DE NOËL NOËL À BICYCLETTE, C'EST PLUS CHOUETTE !

Place au Vélo investit les marchés de Noël de Nantes. L'objectif ? Motiver le public à venir faire ses achats de Noël à vélo en montrant qu'il existe différents accessoires pour équiper sa monture : remorque vélo, sacs, panier... Et pour équiper son conducteur : cape contre la pluie, casque, gilet de sécurité... L'occasion également de réaliser des cadeaux utiles et originaux !

Retrouvez le programme complet de nos actions dans l'Agenda de la Bicyclette et sur le site Internet de Place au Vélo.

Si vous souhaitez participer bénévolement à ces actions, contactez Muriel à Place au Vélo.

NANTES 2030

« Débalades Nantes 2030 » : contribuez !

A l'occasion de la démarche municipale Nantes 2030, Place au Vélo organise, en collaboration avec des architectes, des balades vélo en décembre pour imaginer la ville de demain.

L'idée de ces balades est de récolter les souhaits et contributions des participants, susciter l'échange entre des habitants et des architectes ou autres professionnels pour contribuer au recueil d'idées en utilisant le vélo : se déplacer de place en place pour présenter des lieux, des bâtiments phares de l'agglomération. Une personne du groupe sera «secrétaire» pour recueillir par des images des bribes de réactions à l'occasion de ce tour et réaliser ainsi une contribution qui servira à la démarche «Nantes 2030» sous forme de roman-photos, de reportage...

Deux premières balades sont organisées (rendez-vous devant le Kiosque Nantes 2030 Place du Commerce)

Judi 1er décembre à 14h

Samedi 3 décembre à 10h

Si vous souhaitez y participer, il est préférable de s'inscrire préalablement, contacter Muriel à Place au Vélo.

VÉLO-ÉCOLE MOBILITÉ EMPLOI : DU RÊVE À LA RÉALITÉ !



Les trois sessions de cours de vélo qui avaient démarré début septembre viennent de se terminer. 11 femmes en recherche d'emploi sont venues apprendre à se déplacer à vélo, et pour 7 d'entre elles, c'était d'abord une première mise en selle ! Une fois l'équilibre acquis, les premiers coups de pédale ont pu être donnés, et le gros de la formation a consisté à gagner de l'assurance. Pour cela, en plus des exercices effectués pendant les cours, rien de tel que le terrain réel ! Dimanche 16 octobre, j'ai ainsi accompagné Bahija, Marie-Ange, Marguerite, Astrud et Malika à la balade organisée par François et Marc en direction du Gesvres. Le parcours a bien été équivalent à deux cours de vélo avec la gestion des nombreux promeneurs sur les bords de l'Erdre, les côtes à monter, les grandes descentes, les terrains accidentés, la circulation en groupe, la difficulté de savoir changer de vitesse au bon moment...

Un vrai challenge pour ces nouvelles cyclistes, surtout pour Bahija et Marie-Ange qui un mois auparavant n'étaient jamais montées sur un vélo ! Au bout de 10 cours, elles ont fait ces 15 kms avec relief, chapeau mesdames !

Une des sessions concernait 3 personnes ayant juste besoin d'acquiescer un peu de technique et surtout beaucoup de confiance pour pouvoir circuler en autonomie dans la rue. Pour le 9ème et dernier cours, le challenge était le suivant : « Vous venez au cours à vélo, depuis chez vous, par vos propres moyens, en autonomie ». Nous avons préparé ensemble

les itinéraires, notamment avec le site geovelo.nantesmetropole.fr. Pari réussi : Astrud est venue depuis le quartier Pin Sec avec sa bicyclette de Vélocampus, Malika, Vertavienne, a découvert les bords de Sèvres (ainsi que le passage délicat à Mangin !), et Marguerite, qui n'a pas encore son vélo, a pu tester le bicloo entre la station Gréneraie et celle de Viarme. Expériences diversifiées mais le plaisir de gagner en autonomie de déplacement était partagé !

Grand merci à Thibaud, bénévole venu avec ses bonnes idées co-animer certains cours.

Les deux prochaines sessions démarreront mi-février 2012.

Loïc

AU COLLÈGE À VÉLO



Merci à Dominique pour son action auprès des collégiens !

« Les remontées des élèves ont toutes été positives, faisant état d'apprentissages et d'intérêt sérieux. Les parents d'élèves et les enseignants m'ont fait part de leur satisfaction pour une action qui touche tout un niveau. » Christian CAILLAUD ; principal du collège de Pont Rousseau.

Pour la troisième année consécutive, Place au Vélo sensibilise à l'éducation routière cycliste les jeunes collégiens de 6ème*. Cette action est financée par le Conseil général de Loire-Atlantique à hauteur de 14000 euros par an, et s'inscrit dans la campagne départementale de sensibilisation à la sécurité routière en direction des élèves de 6ème et 4ème.

Depuis la rentrée 2009, ce sont près de 3000 élèves qui ont réfléchi sur leurs déplacements à vélo :

- par un échange et une réflexion en salle sur les règles de circulation et le comportement du cycliste dans la rue
- par un atelier technique pour apprendre à diagnostiquer et régler freins, éclairage, vitesses, pression des pneus, ou plus simplement réparer une crevaillon
- par un parcours de maniabilité en espace protégé
- par une sortie à vélo accompagnée dans la rue, avec exercices individuels d'insertion dans un giratoire et du tourne-à-gauche

Pour le bon déroulement de ces ateliers, notons l'implication des équipes enseignantes, des polices municipales dans certains établissements, de quelques parents d'élèves et bien évidemment des adhérents de Place au Vélo.

Dominique

Les plassovélistes écrivent !

Le chanteur David Sire fait aussi du vélo

Pour ses 13 ans ses parents lui offrent un Peugeot demi-course rouge, aux chromes rutilants sur lequel, à peine le dessert fini, il se précipite pour avaler des kilomètres sur les routes charentaises.

Devenu chanteur il s'est construit un répertoire et un spectacle qu'il a mis deux ou trois ans à faire émerger. Un jour il a eu ce qu'il considère comme une révélation : il faut que je fasse de l'itinérance. Étant basé à Paris il décide de rejoindre la Méditerranée, plus précisément Sète patrie de Brassens et de Paul Valérie. Cela a donné la première tournée à bicyclette. Un vélo, une petite carriole appelée la Mulette et son spectacle. L'année suivante il traverse la France de Strasbourg à Ouessant.

La préparation de sa tournée est de trois niveaux : artistique, logistique et physique.

Artistique : le spectacle doit être adapté à cette forme itinérante. Le vélo et la carriole sur scène étaient les tréteaux et le théâtre.

Logistique : pour enchaîner trois semaines, c'est-à-dire 15 étapes, il doit trouver sur la trajectoire des personnes susceptibles d'accueillir le projet. A chaque contact le deal proposé est : le spectacle moyennant un cachet adapté aux moyens de l'interlocuteur et l'hébergement. Pour les deux parcours, il réussit ainsi à mettre en place une tournée avec 5 ou 6 spectacles par semaine.

Physique : son intuition lui a dicté, pour se préparer, de passer un peu de temps à rouler en montagne, à se faire mal dans des cols en se cramant un peu. Il s'est rendu compte qu'il avait la «caisse».

Aligner des étapes de 60 à 90 km à une moyenne horaire de 12 à 15km/h, rouler dans la journée avec un attelage de 150kg, homme compris, et chanter le soir les «cuisses qui brûlent», c'est le défi qu'il s'est lancé et qu'il a parfaitement réussi.

Même si à son arrivée à Sète il avait des vertiges en montant sur scène, il est entré dans un rythme et physiquement, plus il avançait et plus il était en forme.

Ses meilleurs souvenirs ce sont les rencontres quotidiennes sur la route et le soir lors des spectacles. Il a collecté des témoignages dans une boîte aux lettres dans laquelle les gens lui écrivaient. Il a ainsi alimenté ses cartouches mémoires et peut aujourd'hui y puiser de l'inspiration.

Si vous voulez connaître le détail de chacune de ses randonnées, il a tenu un carnet de bord quotidien, consultable sur son site. Faites comme moi, allez sur www.davidsire.com. En lisant le compte rendu de ses balades, utilisez la rubrique « À l'écoute ».

David, se produisant sur Couëron, m'a convié à venir le voir et l'entendre. Sincèrement ce fut un bonheur de le voir évoluer et désormais il peut me compter parmi ses fans. Il a su allumer dans mon cœur comme il l'a fait pour les spectateurs un petit feu de joie. David Sire un «pyromane des cœurs», un clandestin, un malandrin, un homme libre et un chanteur comme je les aime.

Robert GOMIN

Balade toute douce à Couëron

Profiter de la clémence de cette mi-novembre, c'est ce qu'une dizaine de cyclistes a fait à la « pédale-levée » ce dimanche 13.

Sur une proposition de Bertrand le samedi, nous nous retrouvons le dimanche matin pour rouler tranquilles sur les bords de Loire, jusqu'à Couëron et retour. 40 km en tout, pour partager du soleil et de la bonne humeur, sans oublier le jus de pomme et le far breton faits maison de Jean-Pierre et Patricia. Merci à tous d'avoir été là, ensemble c'est toujours mieux !

Isabelle



Tracto-vélo Notre Dames des Landes - Paris 400 km contre le projet d'aéroport

Une semaine à vélo avec des étapes de 55 à 75 km en passant par Candé, Le Mans et Chartres, une bonne cinquantaine de cyclistes et six tracteurs sont arrivés à Paris le 12 novembre devant le sénat pour la manifestation nationale contre le projet d'aéroport.

Au départ le 6 novembre, 23 tracteurs et 180 cyclistes ont accompagné la tracto-vélo pour la première matinée. Pour cette randonnée, tout est très bien organisé par l'ACIPA. Les journées sont bien rythmées, lever 7h, petit déjeuner, départ 9h, pause et repas entre 12h30 et 14h, arrivée le soir vers 17h30 avant la nuit. Mais l'intendance nous précède, avant chaque repas et souvent en milieu d'étape, on découvre 2 tables avec café, jus de fruits, muscadet et anjou rouge à volonté. Nous sommes toujours accueillis par des sympathisants locaux, dont certains élus, qui souvent nous ont préparé le repas avec des produits bio et nous parlent de leurs luttes locales liées aussi parfois à des pertes de terres agricoles. A chaque étape, les journaux locaux sont invités à une conférence de presse et tous les soirs une séance d'information est organisée dans la commune d'accueil. Semaine riche en rencontres mais aussi beaucoup d'échanges entre les participants, je suis étonné du nombre d'agriculteurs qui ont choisi de

laisser leur exploitation une semaine pour participer à cette randonnée militante.

Ce fut une randonnée à vélo militante, riche en échanges et heureusement sans le froid ni la pluie. L'ACIPA a encore eu la bonne idée d'utiliser le vélo pour défendre une cause environnementale et le bocage à Notre-Dames-des-Landes. Pour plus d'informations, des photos et des vidéos : <http://tractovelo-ndl-2011.blogspot.com/>

Thierry Gauchet

Témoignage d'une cycliste débutante

« Après quelques mois de cours à Place au vélo, je me suis lancée : le vélo est là, bien à moi, acheté à une bourse aux vélos. Reste à s'en servir dans le vaste monde, sans la présence rassurante d'Anne-Marie et Michaël, et la marche semble bien haute à monter, malgré leurs encouragements. Heureusement, le hasard fait bien les choses. Olivier se présente ce jour-là au cours, et nos trajets se recourent. Les bénéfices de l'accompagnement se font très vite sentir. Grâce à cet entraînement régulier et aux nombreux conseils donnés par Olivier, j'ai rapidement mieux maîtrisé le vélo, ce qui s'est vu de façon assez spectaculaire pendant les derniers cours. En découvrant des situations variées, nous avons aussi cerné quelques-uns de mes points faibles. Par exemple, j'avais du mal à descendre de la selle à l'arrêt et à démarrer ensuite directement, et je ne savais pas pédaler en danseuse. Pendant les dernières séances à Place au vélo, j'ai pu m'y entraîner et tenter ensuite de mettre les exercices en pratique dans la rue.

En dehors des questions techniques, l'accompagnement est une solution idéale pour juguler peu à peu la crainte de la circulation. Je n'aurais jamais osé prendre le vélo seule, encore moins le matin, à l'heure où la circulation est dense en ville. Accompagnée, je peux me concentrer sur le vélo, sans redouter de faire une erreur de conduite dangereuse. Peu à peu, les voitures me font moins peur, grâce aussi aux explications détaillées d'Olivier qui m'indique la conduite à adopter dans les différentes situations. Comme nous varions les trajets, les situations se diversifient, et ce sont autant d'occasions d'acquérir une culture de la route cycliste. Rassurée par le trajet commun le matin, je rentre seule, et chaque trajet me permet de gagner quelques mètres sans descendre du vélo. Difficile de comparer la tranquillité des bords de l'Erdre au carrefour de la place du Maréchal Foch quand on ne tenait pas droit sur la selle quelques mois auparavant...

En un mot, l'accompagnement est pour moi la transition idéale après les cours, avant de pouvoir voler un jour entièrement de mes propres ailes. En quelques semaines, les records de lenteur sont déjà nettement moins spectaculaires. A présent, je me sens assez assurée techniquement. Évidemment, l'hésitation serait moindre si les pistes cyclables étaient plus nombreuses. Mais quel plaisir de pédaler avant et après le travail ! Et quel sentiment de liberté ! »

A bientôt!

Mandana

les Sorties de PAV

4 décembre

Anne-Françoise et Daniel proposent une balade à la découverte de plusieurs jardins familiaux nantais. Rendez-vous place Royale à 14 h

Bicyc' LETTRE

journal de l'association nantaise "Place au vélo" > nov 2011 > n°87

22 janvier

Balade à Mauves pour la 1/2 journée, départ 10 H ; 35km

5 février

Petite balade sur l'île de Nantes, départ 14H ; 10km

12 février

Voie verte Carquefou, départ 10H, prévu pour la 1/2 journée

Toutes les balades démarrent Place Royale

SUR VOTRE AGENDA

Jeudi 1 et samedi 3 décembre

...❖ « Débalade Nantes 2030 » ; 14h jeudi, 10h samedi

Voir page 6

Samedi 3 décembre

...❖ « Balade marché de Noël » - Au choix : départ 13h de la Maison de Quartier de La Bottière ou de la salle Barbara, Bd J. Demy à La Chapelle-sur-Erdre

Samedi 3 décembre

...❖ Brico-Vélo au marché de Noël de La Bottière De 14h à 18h, Maison de Quartier de La Bottière

Samedi 10 décembre

...❖ vélorution organisée par des cyclistes (et non par des associations) - 14h, parvis de la cathédrale

Samedi 17 décembre

...❖ Brico-Vélo à L'Autre Marché De 14h à 18h, Square Daviais (Marché de Noël)

...❖ De décembre à janvier, Place au Vélo sera présent avec d'autres associations « vélo » (l'Îlot Familles...) sur différents marchés de Noël à Nantes.

Samedi 28 janvier 2012

...❖ Assemblée générale annuelle Maison des Syndicats de 14h à 18h

En mars ...❖ 20 ans de PAV

La Bicyc' Lettre est éditée par Place au Vélo Nantes, 8 rue d'Auvours 44000 Nantes • tél : 02 40 200 400 • contact : Nantes@fubicy.org • internet : http://fubicy.org/nantes • Directeur de la publication : Daniel Daoulas • Rédacteur en chef : Jean-Paul Berthelot • Conception graphique : Sapristi 02 40 49 81 74 • Impression : RDS, 12 rue Alain Barbe-Torte 44000 Nantes • N° ISSN : 2106-7120 • Ce numéro a été tiré à 850 exemplaires. Revue bimestrielle, 5 numéros par an • Ont participé à ce numéro : Jean-Paul Berthelot ; Loïc Boche ; Muriel Bouhaddi ; Daniel Daoulas ; Pierre Descamps ; Dominique Dupont ; Olivier Flamand ; Thierry Gauchet ; Robert Gomin ; Stéphane Le Bot ; Marc Peroy ; Catherine Pérot ; Isabelle Perrone ; Christophe Raverdy • Illustrations : Michel Marie Bougard



Retrouvez-nous

au local pour le rendez-vous hebdomadaire tous les jeudis de 17h à 20h 8, rue d'Auvours - 44000 Nantes tél > 02 40 200 400 portable > 06 27 200 655

et aussi sur internet

mail > nantes@fubicy.org site > http://www.nantes.fubicy.org

Pour s'inscrire à la liste de diffusion

envoyez un mail vide à : sympa@lists.fubicy.org avec le sujet : subscribe nantes-velo@lists.fubicy.org

Bulletin d'adhésion

J'adhère à Place au Vélo

et je recevrai le journal la Bicyc'lettre

Individuel 10 € - Famille 15 € - Réduit 5 €

et en plus :

Abonnement à Vélocité 16 € (magazine national de la FUB)

Je souhaite soutenir financièrement les actions de

Place au Vélo et je fais un don de €

Paiement par chèque en espèces

Boîte aux lettres accessible pour nos porteurs

bénévoles Oui Non

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél

E-mail

Je souhaite recevoir le journal par courrier électronique

Oui Non

L'adhésion à Place au Vélo permet également :

- le marquage des vélos à prix réduit
- des accessoires à prix réduits
- des réductions chez les partenaires (consulter notre site internet)